

**PIECE(S) À FOURNIR LORS DE L'OCTROI D'UN FINANCEMENT
EXTÉRIEUR À SCIENCES PO
(HORS CONTRAT DOCTORAL SCIENCES PO)**

Vous avez été admis en doctorat sous réserve d'examen des conditions financières de déroulement de vos travaux de recherche ; la direction de l'Ecole doctorale évaluera les modalités de ce financement doctoral avant le 1er septembre de l'année en cours ou avant le 1er décembre pour les CIFRE et COFRA.

Lorsque vous aurez obtenu le financement attendu¹, vous devrez fournir, à la responsable administrative du programme doctoral auquel vous êtes rattaché²

- une attestation de l'organisme (voir page 2) comportant les éléments suivants relatifs au financement :
- la date de début,
- sa durée,
- sa périodicité (mensuel, trimestriel, annuel),
- le montant brut mensuel,
- les obligations attachées au financement ; celles-ci ne doivent pas représenter plus d'un jour d'activité par semaine (à l'exception des CIFRE, où les obligations doivent être appréciées au cas par cas),
- et l'engagement à respecter la liberté académique du doctorant - contenu de la recherche, de la thèse et composition du jury de soutenance - et les chartes de l'institution relatives à la [déontologie](#), à la [déontologie de la recherche](#) et à [l'acceptation des financements privés](#).

Cas particulier des salariés à temps plein travaillant sur un objet de recherche directement lié à leur emploi : ceux-ci doivent obtenir, outre une attestation de revenus, l'accord de l'employeur pour disposer du temps nécessaire pour effectuer leurs recherches (disponibilité d'au moins deux jours par semaine).

ATTENTION : le financement n'est possible que si le sujet de recherche de la doctorante ou du doctorant s'inscrit nettement dans l'objet et la stratégie de l'organisme d'accueil.

¹ Le financement ne doit pas provenir de ressources personnelles mais d'organismes publics ou privés (fondations, associations, entreprises, autorités publiques, organisations internationales, collectivités territoriales ou autres à valider préalablement par l'Ecole doctorale) offrant des financements doctoraux.

² Contacts de l'équipe de l'Ecole doctorale :

<https://www.sciencespo.fr/ecole-doctorale/fr/content/contacts.html>

**ATTESTATION D'OBTENTION D'UN FINANCEMENT EXTÉRIEUR
(HORS CONTRAT DOCTORAL SCIENCES PO)
EN VUE D'UNE ADMISSION EN DOCTORAT A L'INSTITUT D'ETUDES
POLITIQUES DE PARIS (SCIENCES PO)**

Nom et adresse de l'organisme attribuant le financement :

atteste que (*titre de civilité, prénom et nom de l'intéressé*) :

bénéficie d'un financement en vue de la préparation de sa thèse de doctorat à l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po)

nom du financement :

date de début (*JJ/MM/AAAA*) : _____

durée : _____

périodicité (*mensuel, trimestriel, annuel*) : _____

montant (*montant brut mensuel en euro*) : _____

Les fonds issus du financement externe doivent-ils être versés à Sciences Po afin que l'établissement les reverse ensuite au doctorant ? OUI NON

Notre organisme s'engage :

- à proposer un financement de trois ans minimum garantissant des conditions de rémunération adéquates,
- à ce que les obligations liées au financement ne dépassent pas un jour d'activité par semaine (hors CIFRE) et à accorder au doctorant le temps nécessaire à ses travaux,
- à ce que le sujet de recherche de la doctorante ou du doctorant s'inscrive nettement dans l'objet et la stratégie de l'organisme,

- à respecter la liberté académique de la doctorante ou du doctorant concernant sa recherche, sa thèse et la composition de son jury, conformément à la [Charte de déontologie de Sciences Po](#) ainsi qu'à la [Charte de déontologie de la recherche de Sciences Po](#),
- à ce que nos fonds ne proviennent pas de ressources personnelles, respectent les lois et normes internationales et soient conformes à la [Charte d'acceptation des financements privés de Sciences Po](#).

Fait à (*lieu, date*)

(*nom et titre du signataire*)

(*cachet de l'organisme*)